TITRE 11 JEUX OLYMPIQUES

Changements au règlement applicables au 12.06.2025

Chapitre I RÈGLES GÉNÉRALES

11.1.001 La participation aux épreuves cyclistes aux Jeux Olympiques est régie par des dispositions édictées par le Comité International Olympique (CIO) et par l'UCI tels que publiés sur leurs sites Web respectifs.

Du fait de leur participation, le coureur et tout autre licencié s'engagent à respecter les règlements du CIO et de l'UCI.

La participation aux Jeux Olympiques implique l'acceptation pleine et entière et ~~le respect~~ la conformité des règles du CIO et ~~des règles~~ de l'UCI par chaque coureur et tout autre titulaire de licence.

Les règles spécifiques et les dates limites concernant la manière dont les CNO (ou, dans certains cas, les athlètes individuels) peuvent se qualifier pour participer aux Jeux Olympiques pour chaque discipline cycliste, y compris le système par lequel les athlètes remplaçants sont désignés, sont définies dans un ou plusieurs documents du Système de Qualification, approuvés à la fois par l'UCI et le CIO.

Les règles spécifiques concernant le remplacement des athlètes qui ont été définitivement inscrits à une ou plusieurs épreuves Olympiques, et qui couvrent les situations nécessitant un tel remplacement en dehors du cadre et des délais définis dans les Systèmes de Qualification, sont définies dans un document distinct sur le remplacement tardif des athlètes, approuvé par l'UCI et le CIO.

Le Guide des Chefs d'Équipe est un document convenu entre l'UCI et le comité d'organisation des Jeux Olympiques pour chaque discipline cycliste incluse dans une édition des Jeux Olympiques. L'objectif de ce document est d'expliquer des informations techniques spécifiques et toute réglementation spécifique liée à la participation des athlètes aux épreuves Olympiques de cette discipline. En ce qui concerne la participation aux Jeux Olympiques, il s'agit de l'équivalent du Guide Technique pour chaque discipline qui est défini dans la Partie I du Règlement de l'UCI ; la conformité de ses dispositions est une obligation pour tous les titulaires de licence participant ou soutenant des athlètes participant aux épreuves Olympiques concernées.

(texte modifié le 12.06.2025)

~~Engagements –~~ Inscriptions Sportives et Confirmation des partants

11.1.002 Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) inscrivent leurs athlètes conformément aux limites de participation, aux critères de qualification et au ~~le~~ système de ~~qualification et de~~ remplacement approuvés par le CIO et l'UCI, tels qu'ils sont définis dans le Système de Qualification de chaque discipline comme mentionné sur

le site Web ~~de l'UCI.~~du CIO. Les inscriptions doivent être faites dans les délais spécifiés dans ces documents.

~~Un guide d'explication des calculs du ranking de qualification et du format de compétition doit être publié sur le site internet de l'UCI et être conforme aux dispositions du règlement UCI pour les disciplines respectives.~~

~~Suivant les règles établies par le~~ Conformément aux règles du CIO, chaque CNO informera le Comité d'Organisation du nom de ses athlètes dans le délai fixé par le CIO.

Les délais fixés pour la confirmation des partants sont précisés dans le ~~Cycling~~ Guide des Chefs Techniques pour chaque discipline publié par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

(texte modifié aux 01.01.03; 01.02.07; 01.07.09; 15.02.19 ; 12.06.2025)

Participation

11.1.003 Pour être éligible à ~~avoir le droit de~~ participer aux Jeux Olympiques, chaque coureur doit :

- être détenteur d'une licence UCI valable délivrée par une Fédération Nationale avec un ID UCI enregistré dans la plateforme UCI DataRide.
- être âgé d'au moins 15 ans pour les compétitions BMX Freestyle, 18 ans pour les compétitions de Piste et de BMX Racing, 19 ans pour les compétitions sur Route et de Mountain Bike, ou atteindre cet âge au cours de l'année des Jeux Olympiques.

(texte modifié aux 01.02.07; 01.07.09; 04.04.14; 15.02.19 ; 12.06.2025)

11.1.003 bis [article abrogé au 07.12.15]

Programme

11.1.004 Les disciplines et épreuves Olympiques sont les suivantes :

	Hommes	**Femmes**
Route	Épreuve en ligne Épreuve contre-la-montre individuelle	Épreuve en ligne Épreuve contre-la-montre individuelle
Piste	Vitesse par équipes Vitesse Keirin Poursuite par équipes Omnium Madison	Vitesse par équipes Vitesse Keirin Poursuite par équipes Omnium Madison
Mountain bike	Épreuve de cross- country	Épreuve de cross- country
BMX Racing	BMX Race	BMX Race

BMX Freestyle	~~Freestyle~~ BMX Park	~~Freestyle~~ BMX Park

Les épreuves sont ~~courues~~ organisées conformément aux ~~suivant les~~ règlements de l'UCI applicables aux ~~épreuves des C~~hampionnats du Monde UCI pour coureurs élite pour chaque discpline, en tenant compte des éventuelles dispositions spécifiques prévues pour ~~les courses pendant~~ les Jeux Olympiques.

Le BMX Racing suit un format Olympique distinct, qui sera publié dans le Guide des Chefs d'Équipe Cycliste pour les Jeux Olympiques concernés.

(texte modifié aux 01.01.03; 01.01.06; 30.09.10; 15.02.19 ; 12.06.2025)

Commissaires

11.1.005 L'UCI désignera un nombre de Commissaires Internationaux UCI et de Juges UCI de BMX Freestyle en fonction du nombre d'officiels convenu avec le CIO.~~20 commissaires internationaux UCI pour officier aux Jeux Olympiques et cinq pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.~~

De plus, la Fédération Nationale du pays organisateur désignera, en consultation avec l'UCI, au moins 15 Commissaires Nationaux pour les Jeux Olympiques. ~~et cinq pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.~~

(texte modifié aux 01.02.07; 01.07.09 ; 12.06.25)

~~**Jury d'appel**~~

~~**11.1.006** Le jury d'appel pour les Jeux Olympiques est composé de 10 membres nommés par le président de l'UCI.~~
~~Il se réunit à huis clos à la demande du président ou du bureau exécutif.~~
~~Il peut être appelé à se prononcer sur tout litige ou tout problème d'ordre général ou éthique interne au cyclisme qui surviendrait pendant les Jeux Olympiques~~. Abrogé le 12.06.2025.

~~**Contrôle**~~ **Questions relatives à l'antidopage**

11.1.007 Pendant les Jeux Olympiques, des contrôles antidopage auront lieu suivant les règles du CIO.
~~Un représentant de la commission antidopage de l'UCI sera désigné par le bureau exécutif de l'UCI pour assister aux opérations de contrôle et assurer la coordination avec la commission médicale du CIO.~~

11.1.008 Les infractions aux règles antidopage du CIO et aux différentes questions relatives au dopage ~~constatés~~ identifié ~~suivant~~ en vertu des règles antidopage du CIO sont considérés comme des infractions au règlement ~~du contrôle~~ antidopage de l'UCI.
En plus des sanctions qui peuvent être imposées par le CIO, les procédures disciplinaires seront ouvertes, et les sanctions seront prononcées suivant les règlements antidopage de l'UCI.

Autres Provisions

11.1.011 Le service de chronométrage et de résultats utilisé durant les Jeux Olympiques doit être fourni selon les mêmes standards que ceux appliqués lors des Championnats du Monde UCI pour chaque discipline Olympique.

Ce service de chronométrage et de résultats doit inclure la fourniture et l'utilisation d'un dispositif de localisation pour chaque athlète, ainsi qu'un logiciel de suivi pour

assurer la sécurité des athlètes, lorsque cela est applicable, c'est-à-dire en CRD (Course en ligne et Contre-la-Montre) et MTB cross-country, ces épreuves nécessitant un suivi individuel des athlètes.

(article introduit le 12.06.25)

11.1.012 Le service de chronométrage et de résultats comprendra la fourniture et l'utilisation d'un Arbitrage Vidéo pour le Cyclisme sur Route (pour les deux types de course). De plus, une formation doit être dispensée à l'Officiel Technique responsable de l'exploitation du système.

(article introduit le 12.06.25)

Terrain de jeu

11.1.013 Pour les disciplines de Mountain Bike, de BMX Racing et de BMX Freestyle, sauf accord contraire de l'UCI, l'entreprise chargée par le comité d'organisation de concevoir le terrain de compétition doit également être responsable de sa construction ou de sa fourniture.

Concernant les qualifications requises pour les concepteurs et constructeurs de terrains de compétition, l'UCI définit les critères que les individus ou entreprises doivent remplir pour être qualifiés. Seules les offres émanant de parties répondant à ces critères seront prises en considération par le comité d'organisation des Jeux Olympiques ou par tout tiers chargé du développement des sites de compétition (que ce soit par le comité d'organisation ou par l'autorité publique compétente du pays hôte).

Nonobstant ce qui précède, l'UCI se réserve le droit de désigner un fournisseur exclusif pour la conception et la construction (ou la fourniture) du terrain de compétition pour une discipline donnée, conformément aux règles encadrant les fournisseurs exclusifs définies par le CIO.

(article introduit le 12.06.25)

Chapitre II JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Dispositions générales

11.2.001 ~~Le cyclisme est une compétition par équipes pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.~~ Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 14 novembre 2008 et le 31 décembre 2009 inclus.

11.2.002 Il y a ~~quatre~~ deux épreuves pour chaque genre dans les compétitions de Cyclisme lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026 :

- Course en Ligne
- Contre-la-Montre

~~Épreuve~~	~~Nombre d'équipes/d'athlètes~~
~~Épreuve combinée par équipes Femmes~~	~~20 équipes de 2 athlètes venant du même CNO~~
~~Épreuve combinée par équipes Hommes~~	~~20 équipes de 2 athlètes venant du même CNO~~
~~Épreuve BMX Racing par équipes mixtes~~	~~16 équipes d'une femme et d'un homme venant du même CNO~~
~~Épreuve BMX Freestyle Park par équipes mixtes~~	~~8 équipes d'une femme et d'un homme venant du même CNO ou de CNO différents *~~

~~* Les athlètes inscrits seront placés dans des équipes mixtes à l'issue du processus de qualification~~

Pour le Cyclisme sur Route aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2026, le CIO a attribué 42 places de quota par genre (84 au total). Tous les coureurs inscrits participeront aux deux épreuves pour leur genre.

Les quotas seront alloués conformément au système et aux règles publiés par le CIO en 2025.

(texte modifié le 12.06.25)

~~Épreuves combinées par équipes~~ Commissaires

11.2.003 L'UCI nommera 5 Commissaires Internationaux UCI pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2026. La Fédération Nationale du pays hôte nommera 5 Commissaires Nationaux supplémentaires.

~~Les deux coureurs d'une équipe participent à trois épreuves de Cyclisme sur Route : un Contre-la-montre par équipes (TTT), une Course en ligne (RR) et un Critérium ; et à deux épreuves de Mountain Bike : le Cross-country sur circuit court (XCC) et le Cross-country Eliminator (XCE).~~

~~Si l'un des coureurs abandonne (DNF), il/elle sera autorisé(e) à participer au reste des courses. Le Collège des Commissaires décidera si un coureur disqualifié (DSQ) est autorisé à continuer à participer aux épreuves. En cas de non-présentation au~~

~~départ pour des raisons médicales, le coureur ne pourra prendre part au reste des courses que sur présentation d'un certificat médical approuvé par le médecin officiel de l'UCI.~~

(texte modifié le 12.06.25)

11.2.004 ~~Pour les XCC, XCE, RR et le Critérium, des points sont attribués aux 16 premiers coureurs du classement individuel final de chaque épreuve.~~

~~Barème de points~~	
~~Place~~	~~Points~~
~~1e~~	~~100~~
~~2e~~	~~80~~
~~3e~~	~~65~~
~~4e~~	~~50~~
~~5e~~	~~40~~
~~6e~~	~~30~~
~~7e~~	~~25~~
~~8e~~	~~20~~
~~9e~~	~~15~~
~~10e~~	~~10~~
~~11e~~	~~8~~
~~12e~~	~~6~~
~~13e~~	~~4~~
~~14e~~	~~3~~
~~15e~~	~~2~~
~~16e~~	~~1~~

~~Pour le TTT, des points sont attribués aux 16 premières équipes selon le barème ci-dessus.~~ Abrogé le 12.06.25.

11.2.005 ~~En cas d'égalité dans l'une des 5 épreuves, quelle qu'elle soit, les points seront répartis en quantités égales entre les coureurs ou équipes ex aequo.~~
~~Par exemple, si deux coureurs sont ex aequo à la 4e place, chacun d'entre eux recevra (50+40)/2 = 45 points~~. Abrogé le 12.06.25.

11.2.006 ~~Le classement final de chaque épreuve combinée par équipes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque équipe dans le TTT et ceux remportés par chaque membre de l'équipe dans les autres épreuves.~~ Abrogé le 12.06.25.

11.2.007 ~~En cas d'égalité de points au classement intermédiaire par équipes (après chaque type de course), ainsi qu'au classement final par équipes, le classement du Contre-la-montre par équipes sera déterminant.~~ Abrogé le 12.06.25.

11.2.008 ~~Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant.~~

~~Cyclisme sur Route – Contre-la-montre par équipes~~

~~Des équipes de deux coureurs prennent le départ à intervalles déterminés pour couvrir une distance d'environ 7 km. Les temps enregistrés sont ceux du second coureur de chaque équipe à franchir la ligne d'arrivée. L'équipe ayant effectué le meilleur temps l'emporte.~~

Les équipes restent ex aequo si elles ont effectué le même temps au 1/100e de seconde près.

Le vélo utilisé pour le Contre-la-montre par équipes est le même que celui utilisé pour la Course en ligne. Le matériel suivant est interdit : guidon de contre-la-montre, roues pleines, et cadre spécial pour le contre-la-montre.

Cyclisme sur Route – Course en ligne

Départ groupé. Les coureurs effectuent neuf tours d'environ 7 km. Le premier coureur qui franchit la ligne d'arrivée après avoir parcouru la distance totale est le gagnant.

Les ex aequo le restent s'ils ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée.

Mountain Bike – Cross-country Eliminator

Il s'agit d'une épreuve à élimination directe, qui a lieu sur un circuit d'environ 800 à 1000 m. Tous les coureurs effectuent un tour qualificatif de contre-la-montre et les 32 participants les plus rapides passent en finales.

Finales : 1/8e de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale, petite finale et grande finale se composent d'une seule manche. Chaque poule est constituée de quatre coureurs. Les deux premiers de chaque poule passent à la phase suivante. Les deux meilleurs coureurs de chaque poule de 1/2 finale passent en grande finale et se disputent les quatre premières places. Les perdants des 1/2 finales s'affronteront en petite finale pour les 5e, 6e, 7e et 8e places.

Si deux coureurs, ou plus, ont le même temps (au 1/1000e de seconde près) à l'issue de la manche de qualification, ils seront départagés en fonction du résultat du Contre-la-montre par équipes.

Si la photo d'arrivée ne permet pas de départager deux coureurs ex aequo à l'issue d'une manche de 1/8e de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale, grande finale ou petite finale, le facteur déterminant sera le classement de l'épreuve qualificative.

Mountain Bike – Cross-country Circuit court

Départ groupé. Les coureurs s'affrontent sur un circuit d'environ 1,5 km. Le temps du premier tour est enregistré, puis un panneau indique ensuite le nombre de tours restant, calculé pour donner des temps de course d'environ quinze minutes dans le cas de l'épreuve de qualification, et d'environ vingt minutes pour la finale.

En qualification, se compose de deux poules de 20 coureurs. Les 10 premiers de chaque poule passent en finale.

Le programme pourrait éventuellement être écourté en supprimant les courses de qualification et en n'ayant qu'une finale de 40 coureurs.

Les ex aequo le restent s'ils ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée.

Cyclisme sur Route – Critérium

Le Critérium est un mélange d'endurance et de vitesse. Après un départ groupé, les coureurs doivent effectuer 16 tours d'environ 2km avec des sprints intermédiaires pour récolter des points tous les 4 tours. Des points sont attribués aux quatre premiers coureurs qui franchissent la ligne tous les quatre tours de circuit (5 points pour le premier, 3 pour le second, 2 pour le troisième et 1 point pour le quatrième). Les points sont doublés lors du dernier sprint (10, 6, 4, et 2 points).

Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs échappés rejoignent le peloton principal, ce (ces) coureur (s) bénéficiera(ront) du gain d'un tour et seront les meneurs au classement de la course. Cependant, les points du sprint seront attribués aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.

Le gagnant est le coureur qui a effectué le plus de tours.
En cas d'égalité sur le nombre de tours, le nombre de points sera déterminant. En cas d'égalité sur le nombre de tours et de points, le nombre de victoires dans les sprints intermédiaires sera déterminant. Si les coureurs sont toujours ex aequo, leur classement lors du dernier sprint sera déterminant.
Si les coureurs ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée d'un sprint, ils seront déclarés ex aequo et recevront le même nombre de points pour ce sprint.

(texte modifié au 03.04.18) Abrogé le 12.06.25.

Épreuve BMX Racing par équipes mixtes

11.2.009 Il y a 16 équipes, chacune composée d'une femme et d'un homme venant du même CNO. Les hommes et les femmes participent à des courses différentes. Les hommes et les femmes peuvent s'affronter à tour de rôle afin de leur donner le temps de se reposer et de revenir à la rampe de départ. Abrogé le 12.06.25.

11.2.010 La compétition se déroule en deux phases : des demi-finales (sur trois manches) et une finale d'une manche.

En demi-finales, les coureurs obtiennent un nombre de points égal à leur classement (place) à l'arrivée de chaque manche. Les quatre coureurs de chaque poule de demi-finale ayant obtenu le score total le plus bas à l'issue des trois manches passent en finale. Les autres sont éliminés.

Le classement général (synthèse des résultats) par genre à l'issue de la série de finales permet d'attribuer des points aux coureurs en fonction de leur classement final. Le classement général sera déterminé comme cela est décrit à l'article 6.1.041 du Règlement BMX UCI.

L'UCI se réserve cependant le droit de modifier le format de compétition ci-dessus en cas de délai ou d'annulation, qu'ils soient dus au mauvais temps ou à une autre cause. Dans ce cas, les résultats de la dernière phase d'épreuves entièrement terminée, quelle qu'elle soit, seront considérés comme le classement général tel qu'il est décrit à l'article 6.1.041 du Règlement BMX UCI.

Barème de points	
Place	Points
1e	100
2e	80
3e	65
4e	50

5e	40
6e	30
7e	25
8e	20
9e	15
10e	10
11e	8
12e	6
13e	4
14e	3
15e	2
16e	1

En cas d'égalité, les points seront répartis en quantités égales entre les coureurs ex aequo.

Par exemple, si deux coureurs sont ex aequo à la 4e place, chacun d'entre eux recevra (50+40)/2 = 45 points. Abrogé le 12.06.25.

11.2.011 Le classement par équipes mixtes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque membre de l'équipe. Abrogé le 12.06.25.

11.2.012 En cas d'égalité de points au classement par équipes mixtes, le classement du meilleur coureur (homme ou femme) sera déterminant. Si elles sont toujours ex aequo, les équipes occuperont la même place. Abrogé le 12.06.25.

Épreuve BMX Freestyle Park par équipes mixtes

11.2.013 8 équipes prennent le départ, chacune composée d'une femme et d'un homme venant du même CNO (si le CNO est en mesure de faire participer un coureur de chaque sexe), ou de CNO différents. Abrogé le 12.06.25.

11.2.014 Les hommes et les femmes participent à des courses différentes. Pour les hommes comme pour les femmes, la compétition se déroule selon les phases suivantes :

Phase 1 : Répartition

Phase 2 : Qualification

Phase 3 : Finales Abrogé le 12.06.25.

11.2.015 Phase de répartition. Il y aura deux poules de répartition comprenant quatre coureurs chacune ; la composition de ces poules est déterminée au hasard. L'ordre de départ de chaque poule l'est également. Les résultats des poules de répartition détermineront la composition de la phase de qualification de l'épreuve. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute. Abrogé le 12.06.25.

11.2.016 Phase de qualification. Il y aura deux poules de qualification composées de quatre coureurs chacune. La poule de qualification 1 sera composée des coureurs classés 5e, 6e, 7e et 8e à l'issue de la phase de répartition. La poule de qualification 2 sera composée des coureurs ayant décroché les quatre meilleures places à l'issue de la phase de répartition. Au sein de chaque poule, les coureurs prendront le départ dans l'ordre inverse du classement de la phase de répartition. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute. Les quatre coureurs ayant obtenu les meilleurs scores en phase de qualification passeront en finale principale. Les quatre autres coureurs passeront en petite finale. Abrogé le 12.06.25.

11.2.017 ~~Phase de finales. Il y aura deux poules de femmes et deux poules d'hommes en finales : une Finale principale qui détermine le classement général de la compétition de la 1e à la 4e place, et la petite finale, qui détermine de la 5e à la 8e place de la compétition. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute.~~ Abrogé le 12.06.25.

11.2.018 ~~Le classement général (synthèse des résultats) par genre à l'issue de la série de finales permet d'attribuer des points aux coureurs. L'UCI se réserve cependant le droit de modifier le format de compétition ci-dessus en cas de délai ou d'annulation dus au mauvais temps ou à une autre raison. Dans ce cas, les résultats de la dernière phase d'épreuves entièrement terminée, quelle qu'elle soit, seront considérés comme le classement général.~~

~~Barème de points~~	
~~Place~~	~~Points~~
~~1e~~	~~15~~
~~2e~~	~~10~~
~~3e~~	~~8~~
~~4e~~	~~6~~
~~5e~~	~~4~~
~~6e~~	~~3~~
~~7e~~	~~2~~
~~8e~~	~~1~~

Abrogé le 12.06.25.

11.2.019 ~~Le classement par équipes mixtes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque membre de l'équipe.~~ Abrogé le 12.06.25.

11.2.020 ~~En cas d'égalité de points au classement par équipes mixtes, le classement du meilleur coureur (homme ou femme) sera déterminant. Si elles sont toujours ex aequo, les équipes occuperont la même place.~~ Abrogé le 12.06.25.

Règles de disqualification

11.2.021 Nonobstant toute autre disposition du Règlement de l'UCI qui pourrait s'appliquer, un coureur pourra être disqualifié en cours d'épreuve s'il :

- Pousse ou dérange un autre coureur, avec la main ou de tout autre façon que ce soit
- ~~Obtient~~ Reçoit une aide illicite
- Se comporte de façon indécente ou utilise des jurons
- Se livre à un acte violent
- Sort des limites du parcours (selon le règlement de la discipline ~~en question~~ concernée)
- Communique par radio ou utilise tout autre moyen de télécommunication
- ~~Utilise un braquet qui permet de parcourir plus de 7,93 m par tour de pédalier (uniquement pour la Course en ligne, le Critérium et le Contre-la-montre par équipes).~~

(texte modifié le 12.06.25)

Contestations/Recours

11.2.022 Les décisions du Collège des Commissaires sont considérées définitives. ~~et il n'y a pas de~~ Aucune contestation ou appel n'est autorisé.